

Union bancaire : accord des ministres sur la réforme du Mécanisme européen de stabilité

Publié le 10 décembre 2020

Les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus le 30 novembre dernier à un accord sur la réforme du MES. Ce fonds de sauvetage permanent, créé après la crise de 2008, jouera un rôle accru dans la gestion de crise macroéconomique et minimisera les risques financiers en cas de défaillance bancaire.

Le traité sera signé en janvier. Il s'agit d'une étape décisive vers l'approfondissement de l'union bancaire. La réforme du MES permettra un développement plus poussé des instruments dont dispose ce mécanisme qui doit permettre de gérer les crises financières de la zone euro.

Le mécanisme européen de stabilité se verra en outre attribuer une nouvelle fonction de parachute pour le Fonds de résolution unique (FRU), ce dispositif de réserves alimenté par les contributions des banques pour parer à l'éventuelle faillite d'un établissement. Les ministres ont convenu que le filet de sécurité entrerait en vigueur dès 2022, soit deux ans avant la date prévue.

Le MES pourra également servir de médiateur entre États et investisseurs privés si la restructuration d'une dette publique s'avère nécessaire.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)